



HDIM 2018 – Session de travail 10

Libertés fondamentales I, y compris la liberté d'expression, la liberté de réunion et d'association pacifiques, les institutions nationales des droits de l'homme et le rôle de la société civile dans la protection des droits de l'homme et la liberté de mouvement

Réponse de la France

Merci Monsieur le modérateur.

Je souhaite attirer l'attention de l'Alliance internationale des libertés civiles sur l'article 11 de la Constitution française qui permet, depuis 2008, d'organiser un référendum d'initiative partagée à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales.

En réponse à Salut et Miséricorde, la loi française punit l'injure, la diffamation, l'incitation à la haine raciale, le harcèlement ou l'apologie du terrorisme via internet. Face à un contenu illégal publié sur internet, la victime peut déposer plainte contre l'auteur et le retrait du contenu peut être demandé.

Enfin, le droit à l'avortement est un droit fondamental pour toutes les femmes. La mise en œuvre des droits sexuels et reproductifs est un élément clef de l'égalité femmes-hommes et la France continuera son combat pour leur promotion.